

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 3

Artikel: Le drame tunisien
Autor: Bringolf, Richard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que secrétaire à la propagande des cadres? — des magistrats, docteurs, professeurs et commerçants.

La grande presse bourgeoise française, et plus spécialement le *Figaro*, diffuse largement la propagande de cette confédération.

Il est possible de considérer que le succès électoral du Parti des indépendants est l'expression politique des classes moyennes et leur recherche de participation à la vie politique. Ce parti est plus exactement, par suite de sa composition sociale, un rassemblement d'individualités. Il reflète toutes les contradictions et le manque d'homogénéité des classes moyennes. Sans bases idéologiques, sans doctrine économique, il constitue un magma essentiellement instable traversé de courants passionnels. Si le R. P. F. apparaît plus soudé par la personnalité de son leader, il porte en lui les mêmes contradictions ayant un recrutement de même ordre. C'est pourquoi sa radicalisation précipitera des éclatements.

La prédominance des indépendants et des paysans dans la vie politique française s'explique parfaitement par la confusion régnant dans les classes. Si le phénomène est certainement passager, il n'en est pas moins grave.

D'autant plus grave que la classe ouvrière manque du grand parti faisant contrepoids et traduisant ses aspirations. Nous répéterons, en conclusion, que la renaissance de ce grand parti passe à notre avis par le regroupement des forces syndicales libres.

Le drame tunisien

Par *Richard Bringolf*, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail

Ceux qui ont voulu prêter quelque attention aux articles écrits sur la Tunisie et la condition ouvrière en Afrique du Nord liront avec intérêt les commentaires suivants:

Tout d'abord, signalons l'attitude courageuse du secrétaire confédéral C. G. T.-F. O. André Lafond qui, dans un article paru en février 1952 dans le journal *Force ouvrière*, relève que la faute des sanglants événements de janvier et février 1952 survenus en Tunisie ne sont pas seulement le fait d'éléments indigènes, mais sont la conséquence de la carence française, malheureusement. André Lafond est le secrétaire F. O. chargé spécialement des relations des syndicats français hors de la métropole et à ce titre il est particulièrement renseigné sur les causes profondes qui aujourd'hui opposent avec violence les indigènes de l'Afrique du Nord à la France officielle. Dans cet article, intitulé « Devant le drame... En Tunisie, il faut parler », Lafond écrit que le drame sanglant ne saurait sur-

prendre que le Quai d'Orsay (Ministère des affaires étrangères français) qui... *n'a pas voulu prévoir, qui a refusé de s'engager dans la voie qu'il avait tracée*. Puis il continue par ces mots qui en disent long: *Il — le drame sanglant (Réd.) — ne saurait que surprendre la haute administration de la Régence qui a confondu la tempérisation, les compromissions et les concussions avec l'habileté.*

Ces mots sont durs pour ceux qu'ils désignent, mais hélas ils sont justes et situent les vrais responsables du drame tunisien.

L'auteur de ces lignes a encore en mémoire le déroulement de la longue conversation qu'il a eu l'honneur d'entretenir, en avril 1950, avec le résident général de France, alors en fonction à Tunis. M. le résident général Mons lui avait dépeint le souci qu'il avait de conserver à la France la sympathie du peuple tunisien qui savait ce qu'il devait à la puissance protectrice. Cette heure d'entretien fut un enseignement pour le soussigné qui comprit quels avaient été les efforts déployés en vue d'élever le niveau économique et social des populations de la Régence pour les conduire vers l'autonomie politique dans le cadre de l'Union française. Son interlocuteur, sans entrer dans les détails qu'il devait conserver par devers lui, avait laissé entendre qu'il avait envisagé la mise en route d'un certain nombre de mesures qu'il proposerait prochainement au Quai d'Orsay, mesures qui devaient apporter la preuve que le Gouvernement français était résolu à marcher carrément de l'avant. Aussi c'est avec surprise qu'on dut enregistrer peu de temps après le départ de M. Mons et son remplacement par M. Périllier.

Lors de notre voyage de novembre-décembre 1950 en Afrique du Nord pour le compte de la C. I. S. L., il nous fut déclaré que ce changement de représentant de la France était le résultat des intrigues des colons français.

Et pourtant la situation exigeait déjà à l'époque des solutions rapides et énergiques dans le domaine social et économique.

Ces derniers jours, nous avons reçu du secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail (U. G. T. T.), Fahrad Hached, une brochure de nonante-deux pages du plus haut intérêt, intitulée « Problèmes sociaux en Tunisie », brochure qui donne aux lecteurs un aperçu complet sur la situation réelle du peuple tunisien, des masses populaires. Cette publication, éditée par la commission d'études et de propagande de l'U. G. T. T. qui, rappelons-le, adhère à la C. I. S. L. et représente 90 000 travailleurs indigènes, comprend six chapitres traitant de la législation sociale, du problème de la fonction publique, de l'enseignement, de la politique économique, de la situation des travailleurs anciens combattants et comportant des conclusions générales et finales très intéressantes. Cette brochure a été écrite et éditée avant le déroulement des événements sanglants de ce début de 1952 et ne peut être taxée de document

excusant ces événements. Cependant, elle permet de comprendre que les masses tunisiennes miséreuses et misérables, analphabètes dans leur grande majorité, peuvent prêter une oreille facile aux démagogues, aux excitateurs staliniens et se livrer à des actes regrettables dont les victimes ne sont souvent pas les vrais responsables.

Lors de nos deux séjours en Tunisie, on nous a répété fréquemment dans les milieux européens que les communistes représentaient un danger réel et que c'est pourquoi il fallait se montrer ferme à l'égard du mouvement nationaliste et des organisations syndicales indigènes, qui étaient sous l'influence des agents du Kominform. Cette opinion prévalait également dans les cercles touchant de près à la Résidence. Dès lors, tout observateur impartial était choqué à juste titre de la mansuétude montrée à l'égard du mouvement communiste et des organisations qu'il contrôle. C'est ainsi que l'Union syndicale des travailleurs de Tunisie (U. S. T. T.), successeur de l'ancienne Union départementale de la C. G. T., est encore actuellement affiliée à la F. S. M. et dirigée par des communistes notoires. Cette organisation a un centre médico-social qui reçoit chaque année des milliers de patients et de consultants auprès desquels il est possible de faire une propagande active et habile en faveur de l'U.S.T.T. et du mouvement communiste. C'est donc un foyer politique kominformiste important et pourtant le budget gouvernemental lui assure — c'était encore le cas en 1950 — une subvention annuelle de 400 000 francs. Par contre, une organisation foncièrement démocratique comme les syndicats F. O., qui groupe nombre de travailleurs européens et indigènes conduits par notre ami René Malé, un élément sûr, fonctionnaire postal français, n'a jamais même pu obtenir l'autorisation de lancer une loterie dont le bénéfice total aurait servi à créer un autre centre médico-social. Que penser de cette situation? Il semble bien que parmi ceux qui ont une influence réelle à la Résidence il y a ou des inconscients ou des gens qui ont un fil à la patte et qui n'osent pas tirer les conséquences des événements. Par ailleurs, il nous a aussi été dit qu'une téléphoniste, occupée au standard du Palais résidentiel pendant de longs mois, était une communiste. Ainsi donc, au cœur même de la représentation officielle française, les ennemis de la démocratie avaient des oreilles pour entendre.

Ces souvenirs se rapprochent de la pensée d'André Lafond lorsqu'il écrit dans *Force ouvrière: Depuis longtemps, le travail néfaste et criminel des communistes usant de l'U. S. T. T. était connu. Qu'a-t-on fait pour l'entraver? Des sièges, des moyens matériels, voire la voie des ondes lui ont été accordés par les autorités. Dans ses rangs figurent encore des militants officiels et mandatés de partis politiques qui prétendent s'opposer au travail provocateur des staliniens.* Tout ceci, ajouté à d'autres éléments que nous connaissons, nous

permet de déclarer que le drame tunisien est en grande partie la conséquence de la carence officielle qui n'a pas su ou voulu accélérer la mise en œuvre de moyens efficaces et rapides pour résoudre des problèmes vitaux comme ceux de l'élévation du niveau économique et social du peuple tunisien, de la marche vers l'indépendance politique du pays.

La brochure de l'U. G. T. T. nous dit que la législation sociale, aussi confuse qu'embryonnaire, est condensée dans un ouvrage de cinq cents pages. Le nombre des textes pourrait laisser croire que le social bénéficie d'une attention particulière des autorités du pays, mais tel n'est pas le cas. Cette législation est insuffisante puisque aujourd'hui encore elle ne prévoit nullement l'institution de la sécurité sociale. Tous les travailleurs du secteur privé, les salariés de l'Etat et des services publics et concédés en sont complètement écartés. Il est envisagé maintenant quelque chose pour les fonctionnaires, mais rien n'est prévu pour le secteur privé. Les conventions collectives sont encore régies par les mesures prises en temps de guerre et depuis quatorze ans aucun progrès n'a été enregistré dans le domaine du travail.

En 1938 déjà, le directeur de l'Institut Pasteur de Tunis avait constaté et révélé le grave état de sous-alimentation des masses tunisiennes laborieuses, et depuis cet état a empiré. En octobre 1951, après le dernier rajustement du coefficient d'augmentation des salaires, la situation accusait une diminution égale à sept fois et demie la valeur du salaire nominale de 1938, par rapport au coefficient d'augmentation du coût de la vie, de sorte que pour atteindre le même pouvoir d'achat qu'en 1938 il faudrait augmenter aujourd'hui le salaire horaire pratiqué maintenant d'une somme égale à dix fois le salaire horaire de 1938. Les salaires agricoles sont beaucoup plus bas encore et leur taux représente sensiblement la moitié de ceux du secteur commercial et industriel. Quant aux masses rurales, dit la brochure, elles sont totalement déprimées par la misère et réduites à vivre de la charité publique. Par contre, l'évolution des profits capitalistes se fait en sens inverse; les profits bancaires enregistrent une augmentation de 70% et quatre sociétés minières réalisent des bénéfices dépassant le milliard en 1950, en augmentation de plus du double par rapport à 1948.

Le chômage est endémique, et au gré des fluctuations saisonnières il empire dans une mesure impossible à évaluer puisqu'il n'est tenu aucune statistique. Il n'y a pas de mesures de protection ouvrière, aucune allocation de chômage, aucune indemnité familiale. L'orientation et la formation professionnelles, l'apprentissage obligatoire sont inconnus. Tous les travailleurs spécialisés sont recrutés à l'étranger, tandis que la main-d'œuvre indigène va accroître le nombre des chômeurs.

Les tribunaux de prud'hommes ne fonctionnent pratiquement pas.

Ceux qui ont été élus au mois d'avril 1951 n'ont pas encore commencé à fonctionner. Les textes qui intéressent les salariés ne sont souvent pas appliqués, les salaires minima sont rarement respectés par les entreprises qui usent de contrainte à l'égard de leur main-d'œuvre en agitant constamment la menace du licenciement. Les salaires agricoles ne sont pas légalement réglés, de telle sorte que pour 200 fr. par jour on exige jusqu'à seize heures de travail, surtout en période de travaux pénibles. Les petits paysans tunisiens sont encore plus mal lotis et ce sont pourtant eux qui constituent la couche fondamentale du peuple. La plupart d'entre eux exploitent de petites propriétés dans une situation dominée par la menace, l'exploitation, l'usure, la terreur administrative et l'ignorance qu'une politique obscurantiste rend une proie facile à toutes les vexations, dit la brochure de l'U. G. T. T.

Toute la politique de la santé publique est à instaurer et en parlant de médecine sociale on ne peut ignorer une question de premier plan qui est celle de l'habitat. Dans leur très grande majorité, les Tunisiens vivent dans des taudis où les conditions d'hygiène sont totalement inconnues. Aussi n'est-il pas étonnant que le « logement » soit un foyer d'épidémie et un générateur de maladies. Cette situation est l'image la plus frappante de la misère du peuple et elle est aussi vraie dans les centres urbains que dans les campagnes. Il ne paraît pas que cet état de choses tienne une place de premier plan dans les préoccupations gouvernementales.

La liberté syndicale est reconnue depuis 1932 et tous les salariés ont le droit d'organiser librement des syndicats. Cependant, des restrictions ont été apportées à ce droit, notamment en décembre 1947, restrictions qui tendent à éloigner les militants syndicalistes, condamnés pour leur activité syndicale, des responsabilités dans le mouvement syndical. C'est ainsi, par exemple, que le secrétaire général de l'U. G. T. T. et un autre militant, condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis pour un délit de presse, se sont vu invités par l'autorité judiciaire à cesser toute activité syndicale. Les brimades policières sont fréquentes, les réunions interdites, la liberté de déplacement des militants limitée à telle enseigne que l'accès de certaines régions leur est interdit. Dans les territoires militaires, la population est soumise au bon plaisir des officiers français, qui peuvent punir, emprisonner sans jugement, brimer les indigènes sans avoir des comptes à rendre à qui que ce soit. Dans ces conditions, toute activité syndicale est périlleuse.

Le droit de grève a été conquis de haute lutte, mais les forces policières sont toujours du côté de l'employeur pour faire respecter ce que d'aucuns appellent la liberté du travail. On sait dans le mouvement syndical ce que signifie cette « liberté ». Ceci explique aussi pourquoi les grèves connaissent des aspects sanglants fréquents et pourquoi les prisons du pays hébergent toujours des militants.

syndicalistes. Il faut ajouter que depuis 1938 la Tunisie connaît toujours l'état de siège.

Les Tunisiens ne connaissent pas les institutions démocratiques telles qu'un parlement chargé de légiférer et au sein duquel les masses travailleuses pourraient trouver une représentation. Il n'existe qu'un Grand Conseil composé de deux sections, une française et une tunisienne, dont le rôle est purement consultatif pour le budget. Toutes les lois, tous les décrets sont mis debout sans la participation effective des différentes classes de la population, ce qui fait que les syndicats ne peuvent pas orienter les pouvoirs publics en matière de politique sociale, par exemple. Il n'existe aucun organe tunisien de contrôle de la gestion. A part la capitale, toutes les municipalités sont désignées. Celle de Tunis, comme le Grand Conseil, est élue, mais la partie indigène est élue au deuxième degré, ce qui enlève pratiquement toute possibilité de représentation syndicale dans ces organes.

Devant cet ensemble de faits, il ne faut donc pas être étonné si des éléments louche peuvent se livrer à leur œuvre de provocation et, qui sait, entraîner les masses populaires dans une aventure encore plus sanglante et dangereuse que les événements actuels. Pour l'honneur de notre époque il faut souhaiter qu'immédiatement un effort gigantesque soit entrepris pour faire disparaître cet état de fait. L'ère des lenteurs est périmée, celle d'une action constructive et rapide commence. Puissent en être convaincus tous ceux qui, à un degré quelconque, peuvent agir dans cette direction. Le monde syndical, la C. I. S. L., la C. G. T.-F. O., l'U. G. T. T. ont un rôle de premier plan à jouer, ne serait-ce que pour réaliser le but assigné par les congrès mondiaux en apportant le pain, la liberté et la paix aux peuples de la terre, à celui de Tunisie en particulier.

Dans un prochain article, nous chercherons à vous exposer le programme d'action revendicative adopté par le 3^e congrès national de l'U. G. T. T., en avril 1949. Ce faisant, nous espérons apporter notre contribution à l'orientation de l'opinion ouvrière de notre pays en face d'événements dont les raisons profondes sont trop souvent déformées par une information unilatérale et partisane.